

AFFAIRE N° 36.

OBJET: Cession à Monsieur HOARAU Joseph d'un terrain de 2000m<sup>2</sup> environ cadastré section BV n°466(partie), situé dans la Zone Artisanale de Montgaillard.

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

La Commune possède encore à Montgaillard, entre la voie d'accès au lotissement "les Girimbels" et la ravine des Patates à Durand, un terrain de 2000m<sup>2</sup> environ classé en Zone Artisanale par le Plan d'Occupation des Sols et susceptible d'être cédé à un artisan en vue de la création de quelques emplois du secteur secondaire.

J'ai été saisi pour ce terrain d'une demande de Monsieur Joseph HOARAU qui envisage d'y réaliser un atelier de contrôle d'appareils électroniques, mécaniques et informatiques où seraient employés deux ouvriers spécialisés et quatre ouvriers.

En cas d'accord sur le principe de cette cession, je vous demande de bien vouloir en fixer le prix au mètre carré.

---

M. Marcel HOARAU - lit l'avis des Commissions :

"AVIS FAVORABLE. Les commissions proposent que soit attribué à M. HOARAU un bail à construction de 40 ans au prix de 50 F/m<sup>2</sup>."

LE MAIRE - Sous ces remarques, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

---

VC - St Denis le 2 octobre 1981.

P/Le Préfet, le Secrétaire Général

Signé: Didier Culliaud

Pour Copie Certifiée Conforme

P/Le Préfet, le Chef de Bureau de la fonction

Signé: Jacques Lacoste